

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 01957 Numéro SIREN : 451 251 623 Nom ou dénomination : REALITES
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2023 sous le numéro de dépôt 15538

REALITES

Société anonyme au capital de 28.435.139,67 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro
CS 10333 – 44803 SAINT HERBLAIN cedex
451 251 623 RCS NANTES

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le onze avril,

Les administrateurs de la société REALITES se sont réunis en Conseil d'administration au siège social de la Société situé 1 Impasse Claude Nougaro à SAINT HERBLAIN, sur convocation de son Président, Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT
- Madame Karine BACHELIER
- Monsieur Thomas LIERMAN
- Monsieur Christophe de BREBISSON
- Madame Isabelle DRENO
- La Société FINANCIERE DU NOGENTAIS, représentée par Monsieur Pascal MAIRE
- Madame Noémie BARBIER
- Madame Cristina PEICUTI
- Monsieur Arnaud PONROY
- La société GRAND R, représentée par Monsieur Marc BERNARD (selon pouvoir annexé)
- Madame Séverine KUROWSKI en qualité de membre du Comité Social et Economique

Es absent et excusé :

- Monsieur Fabrice CAHIERC

Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT est désigné en qualité de Président de séance.

Madame Marie OLLIVAUD est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président constate que la moitié au moins des administrateurs en exercice est présente ou réputée présente en vertu des statuts de la Société et du Règlement intérieur du Conseil d'administration et que, par conséquent, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- (...) ;
- (...) ;
- (...) ;
- (...) ;
- (...) ;
- (...) nomination d'une directrice générale déléguée aux œuvres sociales ;
- (...) ;
- (...) ;
- (...) ;
- (...) ;
- Pouvoirs à donner.

Le Président aborde les différents points à l'ordre du jour :

I. (...)

(...)

II. (...)

(...)

III. (...)

(...)

IV. (...)

(...)

V. (...)

(...)

VI. (...) NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GENERALE DELEGUEE AUX ŒUVRES SOCIALES

(...)

Aussi, le Président soumet à l'approbation du Conseil d'Administration la désignation en qualité de Directrice Générale Déléguée aux Œuvres Sociales à compter du 1^{er} mai 2023 :

Madame Stéphanie CHOIN,

Née le 13 février 1984 à CHARLEVILLE MEZIERES (08)

Domicilié professionnellement 1 impasse Claude Nougaro, CS 10333,

44803 SAINT HERBLAIN Cedex

De nationalité française

(...)

Madame CHOIN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Après en avoir échangé, les administrateurs approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés la nomination de Madame Stéphanie CHOIN-JOUBERT en qualité de Directrice Générale Déléguée aux Œuvres sociales à compter du 1^{er} mai 2023 tel que ci-dessus.

Nombre de voix

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

(...)

VII. (...)

(...)

VIII. (...)

(...)

IX. (...)

(...)

X. (...)

(...)

XI. (...)

(...)

XII. POUVOIRS A DONNER.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Directeur général, ou à toute personne physique qu'il se substituerait, aux fins de remplir les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi, signer tous documents, entreprendre toutes démarches et plus généralement accomplir tous les actes nécessaires.

Il confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Nombre de voix

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Le Président et un administrateur.

Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT

DocuSigned by:

97248A2D1BB246E...

REALITES

Société anonyme au capital de 28.435.139,67 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro
CS 10333 – 44803 SAINT HERBLAIN cedex
451 251 623 RCS NANTES

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 17 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix-sept mai,

Les administrateurs de la société REALITES se sont réunis en Conseil d'administration au siège social de la Société situé 1 Impasse Claude Nougaro à SAINT HERBLAIN, sur convocation de son Président, Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT
- Madame Karine BACHELIER
- Monsieur Thomas LIERMAN, (selon pouvoir annexé)
- Monsieur Christophe de BREBISSON
- Madame Isabelle DRENO
- Monsieur Fabrice CAHIERC (selon pouvoir annexé)
- La Société FINANCIERE DU NOGENTAIS, représentée par Monsieur Pascal MAIRE
- Madame Noémie BARBIER
- Madame Cristina PEICUTI
- La société GRAND R, représentée par Monsieur Marc BERNARD
- Madame Séverine KUROWSKI en qualité de membre du Comité Social et Economique

Sont absents et excusés :

- Monsieur Arnaud PONROY

Sont présents en qualité d'invités :

- Monsieur Jean Michel SOUFFLET
- Monsieur Benjamin CZAPLA

Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT est désigné en qualité de Président de séance.

Madame Marie OLLIVAUD est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président constate que la moitié au moins des administrateurs en exercice est présente ou réputée présente en vertu des statuts de la Société et du Règlement intérieur du Conseil d'administration et que, par conséquent, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

DS
YC

DS
CDB

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- (...) ;
- (...) ;
- (...) ;
- (...) ;
- (...) – Démission de Monsieur Luc BELOT de son mandat de Directeur Général Délégué
- (...) ;
- Questions diverses
- Pouvoirs à donner.

Le Président aborde les différents points à l'ordre du jour :

PREAMBULE

(...)

I. (...)

(...)

II. (...)

(...)

III. (...)

(...)

IV. (...)

(...)

V. (...) – DEMISSION DE MONSIEUR LUC BELOT DE SON MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président informe le conseil d'administration de la démission de Monsieur Luc BELOPT de son mandat de Directeur général Délégué de la société avec effet au 1^{er} mai 2023.

DS
4C

DS
CDB

Après en avoir échangé, les membres du Conseil d'Administration prennent acte, à l'unanimité des membres présents et représentés, de la démission de Monsieur Luc BELOT de son mandat de Directeur Général Délégué avec effet rétroactif à compter du 1^{er} mai 2023.

Nombre de voix

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

VI. (...)

(...)

VII. POUVOIRS A DONNER.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Directeur général, ou à toute personne physique qu'il se substituerait, aux fins de remplir les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi, signer tous documents, entreprendre toutes démarches et plus généralement accomplir tous les actes nécessaires.

Il confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Nombre de voix

Pour : 10

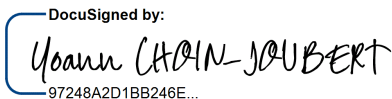
Contre : 0

Abstention : 0

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des administrateurs.

Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT  97248A2D1BB246E...	Monsieur Christophe de BREBISSON  FB2B118FE026466...
--	--